

Annexe III

DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

**Conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, ces informations
sont en cours de vérification par un Organisme Tiers Indépendant.**

SOMMAIRE :

| | | |
|-------------------|---|-----------|
| Annexe III | DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE | 1 |
| I. | Contexte | 4 |
| | Cadre réglementaire : | 4 |
| | Synthèse juridique du cadre réglementaire de déclaration de performance extra financière d’Air Corsica. | 6 |
| | Le contrôle des informations extra-financières : | 7 |
| II. | Présentation du modèle d’affaires | 8 |
| A. | Son organisation et sa structure | 9 |
| B. | Le marché de la société et ses spécificités | 14 |
| C. | Objectif et stratégie de valeur ajoutée | 16 |
| | Une stratégie sociale : | 17 |
| | Et environnementale : | 18 |
| | Intégrées dans une stratégie de développement économique : | 18 |
| | Les tendances et facteurs principaux qui pourraient avoir une influence sur son évolution à l’avenir : | 18 |
| III. | Analyse de matérialité | 19 |
| IV. | Analyse des risques, politique et diligences associées | 23 |
| | Matrice de « criticité » : | 23 |
| 1. | Informations sociales | 24 |
| 1.1 | Emploi | 24 |
| 1.2 | Organisation du temps de travail : | 28 |
| 1.3 | Absentéisme du personnel Air Corsica : | 29 |
| 1.4 | Santé et sécurité au travail | 29 |
| 1.5 | Formation du personnel | 33 |
| 1.6 | Relations sociales : | 34 |
| 1.7 | Egalité entre les femmes et les hommes | 36 |
| 1.8 | Emploi et insertion des personnes handicapées : | 37 |
| 1.9 | Politique de lutte contre les discriminations : | 37 |
| 2. | Informations environnementales | 38 |
| 2.1 | Politique générale en matière environnementale | 38 |
| 2.2 | Pollution | 40 |

- Pollution de l'air :..... 40**
- Pollution de l'eau et du sol :..... 41**
- 2.3 Economie circulaire : Prévention et gestion des déchets :..... 42**
- Utilisation durable des ressources :..... 44**
- 2.4 Changement climatique et biodiversité 48**
- 3. Informations sociétales 51**
 - 3.1 Engagements sociétaux en faveur du développement durable 51**
 - 3.2 L'impact de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement local.. 52**
 - 3.3 Dispositif de prévention et de détection de la corruption dans la société..... 53**
 - 3.4 Sous-traitance et fournisseurs 53**

I. Contexte

Cadre réglementaire :

Le rapport RSE (dit « reporting RSE ») a laissé place depuis le 1er août 2017, à la déclaration de performance extra-financière (communément appelé « reporting extra-financier »). La directive européenne n° 2014/95/UE est en effet transposée par une ordonnance du 19 juillet 2017. Le nouveau dispositif s'oriente résolument vers les grandes entreprises, Air Corsica intègre dorénavant le nouveau périmètre des sociétés concernées.

Cette transposition est effective sur les exercices ouverts à compter du 1er août 2017, en vertu d'une ordonnance publiée au Journal officiel du 21 juillet et prise en application de la loi Égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017 (v. l'actualité n° 17255 du 31 janvier 2017).

La déclaration de performance extra financière doit comprendre selon l'article L.225-102-1 du Code de commerce, les informations concernant la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales, environnementales et sociétales de son activité.

L'article R. 225-105 du Code de commerce précise que la déclaration présente le modèle d'affaires de la société ainsi que, pour chacune des catégories d'informations :

- une description des principaux risques extra-financiers (par une analyse de matérialité, par exemple) ;
- une description des politiques appliquées (lorsque la société n'applique pas de politique en ce qui concerne un ou plusieurs de ces risques, la déclaration doit comprendre une explication claire et motivée des raisons le justifiant) ;
- le cas échéant, les procédures de diligence raisonnable mises en œuvre pour prévenir, identifier et atténuer la survenance des risques.
- les résultats de ces politiques ; incluant des indicateurs clés de performance.

Les indicateurs de l'article R.225-105, proche de la liste du dispositif précédent, ne sont exigées que si elles sont pertinentes au regard des principaux risques identifiés.

Enfin, les textes précisent, par souci de cohérence avec les nouvelles obligations sur le devoir de vigilance, que la déclaration peut renvoyer, le cas échéant, aux informations mentionnées dans le plan de vigilance.

Ils suggèrent d'identifier les risques extra-financiers autour d'une analyse par catégories d'informations extra-financières et le nouveau dispositif affirme clairement une approche par la matérialité des enjeux extra-financiers.

Une analyse de matérialité extra-financière nécessite un dialogue avec les parties prenantes afin d'identifier et de prioriser l'ensemble des enjeux extra-financiers ; ce qui sous-entend en amont d'avoir réalisé une cartographie des parties prenantes.

Synthèse juridique du cadre réglementaire de déclaration de performance extra financière d'Air Corsica.

| | |
|--------------------------------|--|
| | Déclaration de performance extra-financière (Articles L. 225-102-1, R. 225-105-1, R.225-104 ,R.225-105, et R.225-105-2 du Code de commerce) |
| Domaine | Environnement, social et sociétal |
| Application | Exercices ouverts au 1er septembre 2017 |
| Nature des obligations | <ul style="list-style-type: none">• Certaines entités non cotées de plus de 500 salariés et 100 M€ de chiffre d'affaires ou 100 M€ de total bilan. |
| Périmètre d'application | Publication au sein du rapport de gestion d'une déclaration de performance extra-financière (RSE) intégrant : <ul style="list-style-type: none">• une présentation du modèle d'affaires ;• une analyse des principaux risques liés à l'activité de la société ou du groupe ;• une description des politiques et diligences raisonnables associées aux risques identifiés ;• les résultats de ces politiques incluant des indicateurs de performance. Vérification de ces informations par un Organisme tiers indépendant (OTI). |
| Entités concernées | <ul style="list-style-type: none">• Société mère et entités contrôlées si la société établit des comptes consolidés (au sens de l'art. L. 233-16). |
| Période | <ul style="list-style-type: none">• Exercice comptable |
| Support de publication | <ul style="list-style-type: none">• Rapport de gestion. • Site Internet (pendant 5 ans). |

Le contrôle des informations extra-financières :

Les informations figurant dans le reporting extra-financier font l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant, selon des modalités précises.

L'organisme tiers indépendant mentionné au V de l'article L. 225-102-1 est désigné, par le président du directoire, pour une durée qui ne peut excéder six exercices, parmi les organismes accrédités à cet effet par le Comité français d'accréditation (COFRAC) ou par tout autre organisme d'accréditation signataire de l'accord de reconnaissance multilatéral établi par la coordination européenne des organismes d'accréditation.

Cette vérification par l'OTI donne lieu à un avis qui est transmis aux actionnaires en même temps que le rapport de gestion. En application des dispositions du code de commerce énoncé précédemment, le rapport de l'OTI doit comprendre :

- a) un avis motivé sur la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues au I et au II de l'article R. 225-105, ainsi que sur la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 ;

- b) les diligences qu'il a mises en œuvre pour conduire sa mission de vérification

II. Présentation du modèle d'affaires

Le transport aérien est un secteur en croissance (+6,1% en 2017 en France) soumis à une forte concurrence, particulièrement en Europe du fait des compagnies low-cost et de fortes contingences en matière de sécurité, d'environnement, et de taxation.

Air Corsica est le leader du transport aérien sur l'île de beauté et dessert 17 aéroports et destinations en vols directs. La compagnie est la seule à assurer à l'année des liaisons régulières entre les quatre aéroports de Corse (Ajaccio, Bastia, Calvi et Figari) et de nombreux aéroports métropolitains ou internationaux tels que Paris-Orly ou Paris-Charles de Gaulle, Marseille, Nice, Lyon, etc.

Créée en 1989, elle réalise son premier vol en 1990 vers Nice et a transporté depuis 29 millions de passagers.

Enfin Air Corsica développe son réseau avec l'ouverture de destinations telles que Bruxelles Charleroi en 2017 qui s'avère être un succès et Londres en 2018.



Figure 1 Le réseau Air Corsica, un véritable pont entre la Corse et le continent

Air Corsica est également engagée dans des missions de service public via et sur du bord à bord, Corse-Continent ainsi que sur des lignes de/vers Orly. Air Corsica est l'opérateur économique retenu pour une mission de service public via une délégation de service public conformément aux dispositions juridiques en usage. Elle est dotée d'une mission première de service pour la population, sur les douze lignes existantes entre les quatre aéroports de Corse (Ajaccio, Bastia, Calvi et Figari) et Marseille, Nice et Paris-Orly. Les lignes de/vers Orly en service public sont opérées au travers d'un groupement avec Air France et HOP !

Avec un réseau de plus de trente lignes régulières ou saisonnières, plus de deux dizaines de milliers de vols programmés et plusieurs millions de sièges proposés pour rejoindre la Corse, Air Corsica est un acteur majeur du transport aérien en méditerranée depuis la Corse ou vers la Corse.

A. Son organisation et sa structure

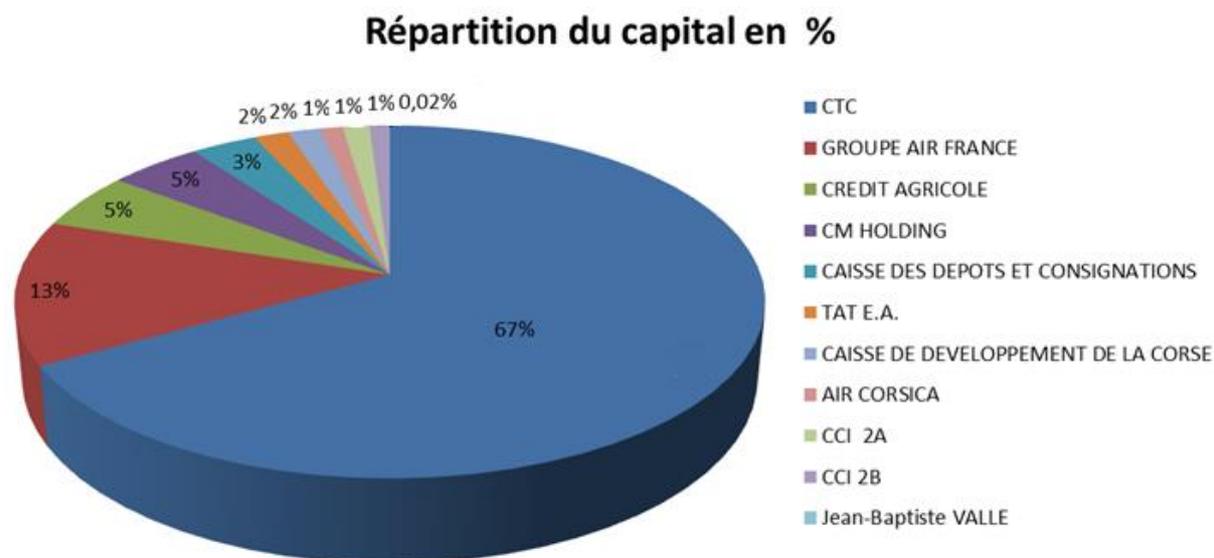
Air Corsica est une Société Anonyme d'Economie Mixte, à Directoire et Conseil de surveillance. Le capital social est de 15 Millions d'€.

La compagnie a été créée en 1989 pour améliorer les rotations aériennes en Corse. Après son premier vol effectué en juin 1990, Air Corsica, d'abord baptisée Compagnie Corse Méditerranée puis CCM Airlines, n'a eu de cesse de faire évoluer son périmètre d'activité, son réseau, sa flotte, son savoir-faire et ses compétences pour devenir en 2012 Air Corsica : une entreprise incontournable du paysage économique insulaire.

Depuis, la compagnie a changé de structure juridique afin de se doter d'un directoire et d'un conseil de surveillance permettant d'avoir une gouvernance plus adaptée aux enjeux d'une compagnie aérienne.

✓ Actionariat

Air Corsica est détenue majoritairement par la Collectivité de Corse.



✓ **Gouvernance et Organigramme**

Air Corsica possède une organisation de la gouvernance spécifique, explicitée en introduction du présent sous chapitre. Elle est composée d'un conseil de surveillance et d'un directoire.

Une gouvernance bicéphale : Conseil de surveillance et Directoire

La gouvernance d'Air Corsica repose sur deux structures, le Conseil de surveillance et le Directoire.

Le Conseil de surveillance est composé de 18 membres désignés par l'Assemblée générale pour une durée maximum de 6 années. Il nomme parmi ses membres un Président et un ou deux Vice-Présidents pour toute la durée de leur mandat. Les décisions sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante. Le Conseil de surveillance exerce un contrôle permanent sur de la gestion du Directoire, il se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières ou technologiques de la Société et veille à leur mise en œuvre par le Directoire.

Le Directoire est l'organe exécutif de l'entreprise. Il doit transmettre à minima un rapport par trimestre sur la gestion de la société, au conseil de surveillance. Les décisions majeures du Directoire mentionnées dans les statuts de la Société et dans le règlement intérieur à l'exemple de la flotte ou des contrats de longue durée sont votées par le conseil de surveillance, statuant à la majorité.

Les orientations à moyen terme des activités d'Air Corsica sont définies par un plan stratégique sur une base triennale, dont le projet est préparé et présenté par le Directoire puis soumis à l'approbation du Conseil de surveillance. Ce projet comprend notamment une projection d'évolution des principaux indicateurs opérationnels et financiers d'Air Corsica. Le Directoire présente un projet de budget annuel dans le cadre de ces orientations.

Les membres du Conseil de surveillance ainsi que toutes les personnes appelées à assister aux réunions (délégués du Comité d'entreprise etc.) sont tenus à une obligation absolue de confidentialité en ce qui concerne le contenu des débats et délibérations du Conseil, ainsi qu'à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles.

Liste des membres du conseil de surveillance

| |
|---|
| Madame Mattea CASALTA (Elus de l'assemblée de Corse) |
| Madame Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS (Elus de l'assemblée de Corse) |
| Madame Christelle COMBETTE (Elus de l'assemblée de Corse) |
| Madame Muriel FAGNI (Elus de l'assemblée de Corse) |
| Madame Isabelle FELICCIAGGI (Elus de l'assemblée de Corse) |
| Monsieur Paul LEONETTI (Elus de l'assemblée de Corse) |
| Monsieur Jean-Martin MONDOLONI (Elus de l'assemblée de Corse) |
| Monsieur Jean-Charles ORSUCCI (Elus de l'assemblée de Corse) |
| Madame Laura Maria POLI (Elus de l'assemblée de Corse) |
| Madame Anne TOMASI (Elus de l'assemblée de Corse) |
| Monsieur Hyacinthe VANNI (Elus de l'assemblée de Corse) |
| Monsieur Pierre-Olivier BANDET (pour Air France/Hop!) |
| Monsieur Jean-Cyril SPINETTA (pour Air France/Hop!) |
| Monsieur Alain MALKA (pour Air France/Hop!) |
| Madame Julie-Agathe BAKALOWICZ (CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS) |
| Monsieur Alexandre VINCIGUERRA (CAISSE DE DEVELOPPEMENT DE LA CORSE) |
| Monsieur Paul TROJANI (CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE BASTIA ET DE LA HAUTE-CORSE) |
| Monsieur François PADRONA (CM Holding) |

La Société est par ailleurs dirigée par un Directoire qui exerce ses fonctions sous le contrôle du Conseil de surveillance. Le Directoire est composé de deux membres avec un président nommé par le Conseil de surveillance. La durée du mandat des membres du directoire est de 6 ans. Le renouvellement du Directoire ne peut être opéré par roulement. Les membres du Directoire sont obligatoirement des personnes physiques qui peuvent être choisies en dehors des actionnaires de la Société, incluant les membres salariés de la société.

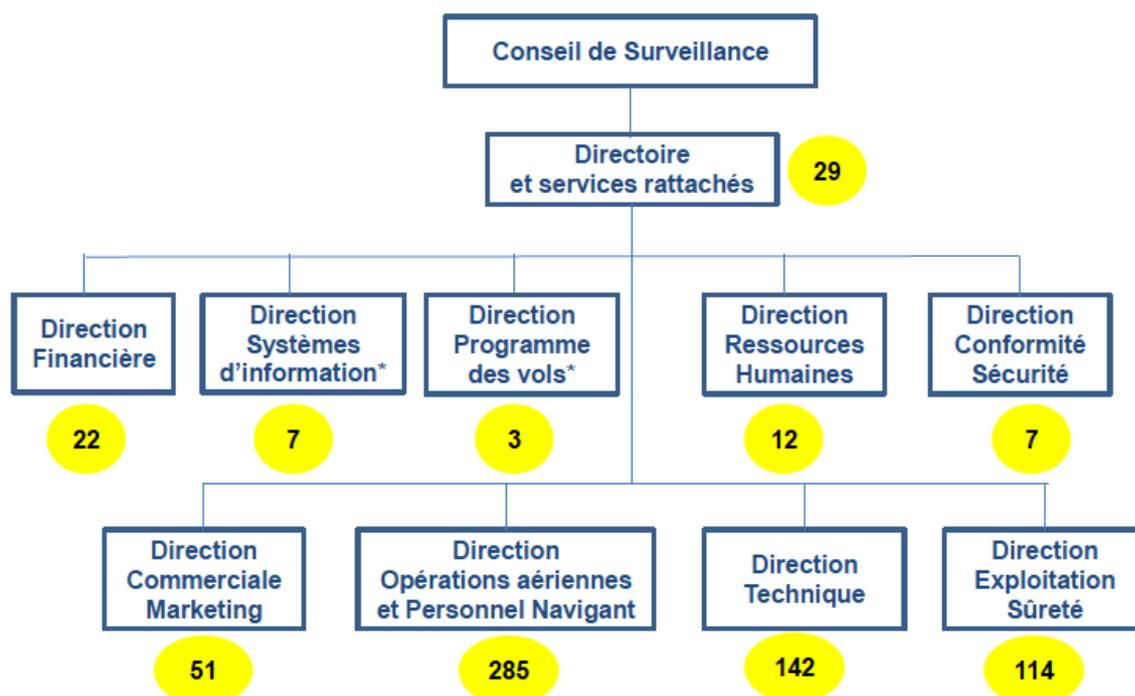
Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Membres du Directoire

- Monsieur Philippe Dandrieux (Président du directoire)
- Monsieur Hervé Pierret(Membre du directoire)

Pour exécuter les orientations stratégiques du Conseil de Surveillance, le Directoire dispose de ses services rattachés, avec plus de 650 ETP répartis dans les différentes directions en charge des aspects financiers, techniques, sécurité, PNC, etc.

Organigramme juin 2018

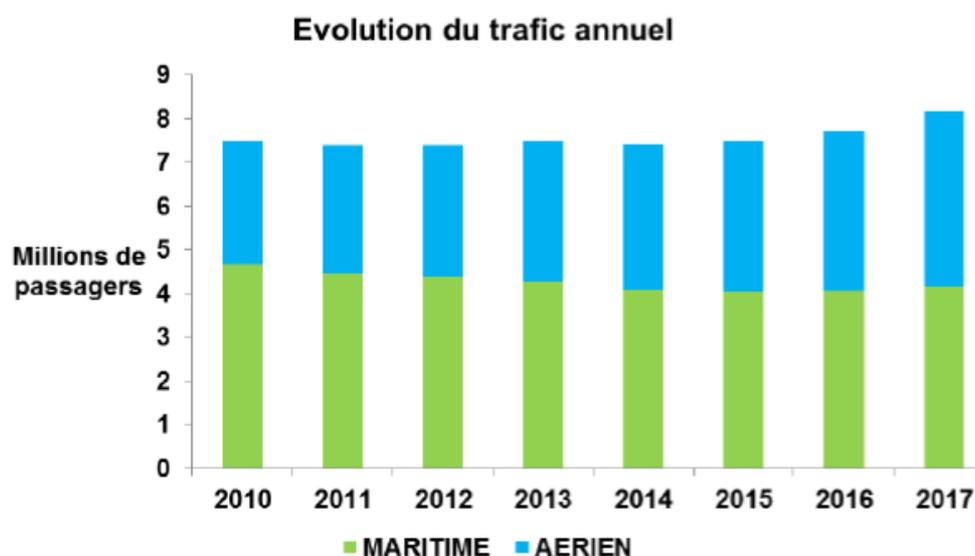


B. Le marché de la société et ses spécificités

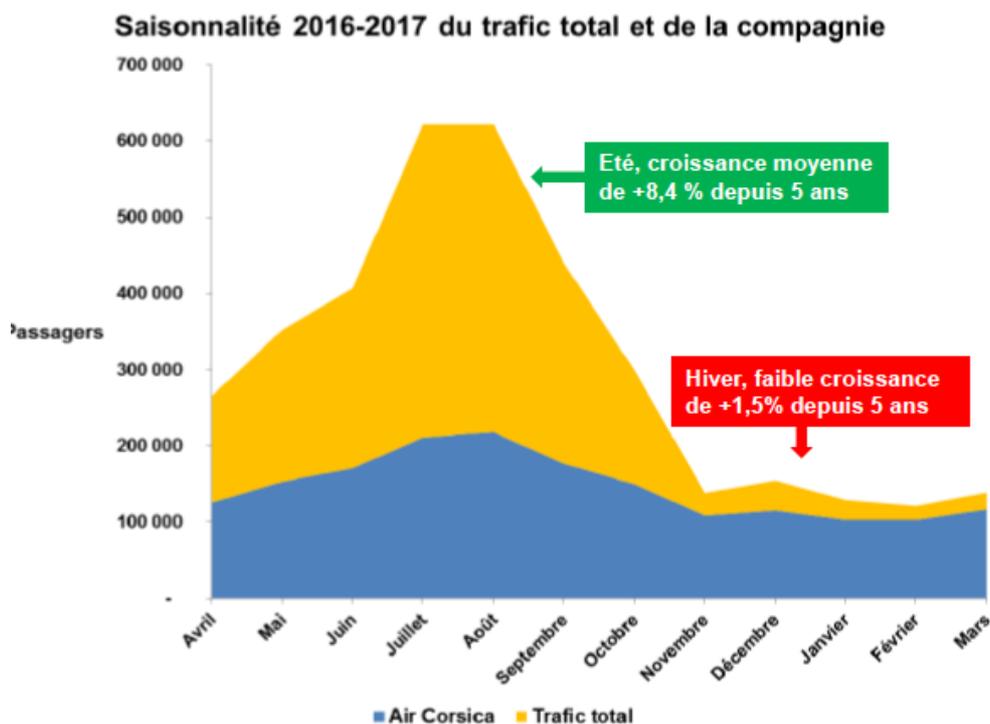
Le cas spécifique de la Corse

Air Corsica opère sur le marché du transport aérien. C'est le premier transporteur aérien en termes de flux de passagers du segment de marché Corse-Continent ; Continent-Corse, avec une flotte de 12 avions : 6 A320 et 6 ATR72-500.

Le marché du transport de passagers de/vers l'île évolue progressivement à la hausse depuis 2010 et atteint les 8,2 millions de passagers en 2017, Maritime et Aérien confondus aujourd'hui. L'aérien rejoint le maritime et tire la croissance du marché.



Le marché où opère la société est marqué par une saisonnalité importante liée à l'attractivité touristique de la Corse. Là où les autres compagnies aériennes ne sont présentes que l'été, Air Corsica joue pleinement son rôle d'entreprise au service de la Corse et des corses en assurant 83% du trafic d'hiver.



Le rythme des rotations du marché Corse est relativement stable en période hivernale. Le trafic sur la période estivale (Avril à fin Octobre) affiche un dynamisme constant, avec une croissance moyenne de plus de 8 points.

En 2017, Air Corsica a transporté 1,8 millions de passagers, dont 91% sur les lignes de service public d’Orly, Marseille et Nice pour réaliser un chiffre d’affaires de 192 millions d’Euros en nette progression.

L’enjeu particulier de la DSP 2016/2020

Air Corsica opère également une délégation de service public composée de plusieurs éléments parmi lesquels, pour le bord à bord :

- 1,2 million de sièges minimum sont requis à l’année et 150,000 de plus offerts afin de répondre à la demande.
- Véritable service social assuré pour les malades, la Corse ne disposant pas de CHU.
- Compensation de 38 millions d’euros.

Ainsi que pour Orly, dans le cadre du groupement avec Air France/HOP ! :

- 1,45 million de sièges requis, plus 170,000 offerts pour répondre à la demande.

- Une compensation moyenne sur les quatre ans de 35 millions d'euros.

Relation avec Air France :

Air Corsica est alliée au groupe Air France. Le deuxième actionnaire assure une gestion conjointe des lignes d'Orly en DSP. Cette alliance permet une optimisation sur ces lignes des avions utilisés, une gestion commune du « revenue management », la commercialisation par toutes les parties de tous les vols via le partage de codes, et le partage des recettes mais aussi des coûts. Air Corsica assure aujourd'hui 66% de l'offre des sièges.

Air France est aussi un prestataire de service pour la maintenance et l'assistance sur certaines escales.

La gestion du prix du carburant :

Comme toute compagnie aérienne, l'enjeu principal d'Air Corsica est la gestion de l'évolution des prix de l'énergie et du kérosène.

La compagnie a défini et mis en œuvre une politique de couverture carburant en Euros depuis 2017 sur plusieurs années pour s'affranchir des variations instantanées du marché et mieux maîtriser l'attente des objectifs budgétaires.

C. Objectif et stratégie de valeur ajoutée

Les orientations prioritaires de l'entreprise

Sur proposition du directoire et dans le cadre d'un plan triennal, le conseil de surveillance d'Air Corsica a défini des axes stratégiques prioritaires. Ceux-ci définissent plusieurs axes stratégiques transversaux à la thématique du développement durable :

- « Créer les conditions d'une véritable démarche de développement économique et de conquête de marchés, inscrivant la compagnie dans une dynamique commerciale plus offensive, et accroître ainsi durablement activité et revenus.»
- « Optimiser les coûts, dans l'objectif de poursuivre l'amélioration de la compétitivité »

- « Créer et mettre en œuvre un plan pour une organisation plus moderne, mettre en place des outils de gestion plus complexes et adaptés à un environnement concurrentiel en constante et rapide évolution »
- « Continuer et amplifier la politique de mise en œuvre de réduction, des coûts pour une sensible amélioration »
- « Moderniser l'organisation, adapter les méthodes de management et les process de fonctionnement à de nouveaux outils de gestion en phase avec un monde et des clients hyper-connectés »

L'objectif fixé notamment à l'horizon « 2020 » est de poursuivre de façon performante l'exploitation des lignes de service public en s'appuyant sur une offre de service de qualité et d'être les promoteurs des attributs d'une identité propre au territoire.

Une stratégie sociale :

Depuis sa création, Air Corsica, dont le mode de gestion rappelle les spécificités de son modèle pour permettre à la Corse la maîtrise de ses moyens de transport aériens s'applique à concilier croissance économique, progrès social, soutien de l'économie locale et développement de nouvelles dessertes aériennes permettant de relier l'île à d'autres destinations nationales et internationales. Fortement impliquée dans le soutien de l'économie et la culture insulaire, Air Corsica est signataire depuis 2017 de la « Charte de la Langue Corse » qui favorise le développement et la préservation de la langue dans les activités quotidiennes de la structure.

Pour intégrer le développement durable dans ses activités et ses opérations, Air Corsica s'engage sur plusieurs enjeux sociaux :

- Promouvoir une politique sociale responsable et faire entrer les salariés dans l'actionnariat pour symboliser leur implication dans l'entreprise et garantir la motivation et le professionnalisme des salariés ;
- Contribuer au développement économique et social des territoires où la société est présente, et plus particulièrement le développement économique et sociale du territoire Corse.

Et environnementale :

Une réflexion d'ensemble est en cours au sein de la société afin d'établir des outils d'aide à la gouvernance, liés aux enjeux modernes réglementaire d'un acteur économique insulaire ambitieux. De multiples actions ont déjà été entreprises ; gestion des déchets dangereux, suivi des consommations de kérosène précises et action d'efficacité énergétique, audit thermique du hangar en cours, action sur la protection de la biodiversité.

Cette réflexion s'inscrit dans le cadre de la création d'outils pratiques permettant de maîtriser la responsabilité environnementale des activités de la société via la création d'une organisation spécifique dédiée, d'outils transversaux de management et d'objectifs stratégiques sous-jacents.

L'exercice en cours amorcera progressivement la prise en compte de cette réflexion stratégique d'ensemble.

Intégrées dans une stratégie de développement économique :

L'année 2017 a permis d'amorcer des initiatives stratégiques concordantes mettant l'accent sur le développement international d'une offre sur mesure en adéquation avec les objectifs stratégiques planifiés via un plan sur trois ans.

Les tendances et facteurs principaux qui pourraient avoir une influence sur son évolution à l'avenir :

Air Corsica amorce son virage technologique en intégrant progressivement des solutions informatiques dans son organisation managériale et opérationnelle.

Un ensemble de mesures d'intégration de technologie de l'information est en cours favorisant l'introduction de solutions optimisées :

- d'achat et de gestion
- de reporting financier

- d'économie d'énergie
- de gestion des vols

Les solutions informatiques permettront de soutenir la compétitivité de la société dans son évolution structurelle, c'est un facteur clef anticipé par Air Corsica pour soutenir le développement de ses services.

III. Analyse de matérialité

Les enjeux sociaux environnementaux et sociétaux doivent dorénavant, pour Air Corsica, être présentés dans la déclaration de performance extra financière.

La matérialité est un concept qui permet aux entreprises de rendre compte des informations jugées les plus pertinentes au regard de leur activité. On sollicite les parties prenantes afin de prendre en considération leurs enjeux au regard de l'activité d'Air Corsica.

On entend ici par partie prenante, un groupe d'individus qui peut influencer ou qui peut être influencé par la réalisation des objectifs d'une entreprise. Les parties prenantes sont en relation directe ou indirecte avec l'entreprise. Les principales parties prenantes sont les dirigeants, les salariés, syndicats, actionnaires, fournisseurs et clients.

Les entreprises doivent être aujourd'hui capables de sélectionner les enjeux méritant une attention particulière car définis comme importants selon les parties prenantes pour la réussite commerciale et la conduite des affaires quotidiennes de l'entreprise. Les travaux de l'International Integrated Reporting Council (IIRC) et de la Global Reporting Initiative (GRI) recommandent ainsi de pratiquer une « analyse de matérialité » en amont de la publication d'informations extra-financières. Nombre d'entreprises publient désormais dans leurs rapports de développement durable des « matrices de matérialité » représentant graphiquement les résultats de ladite analyse.

Air Corsica a souhaité réaliser une analyse de matérialité afin d'écouter ses parties prenantes et créer de la valeur ajoutée dans la réalisation de sa déclaration de performance extra-financière.

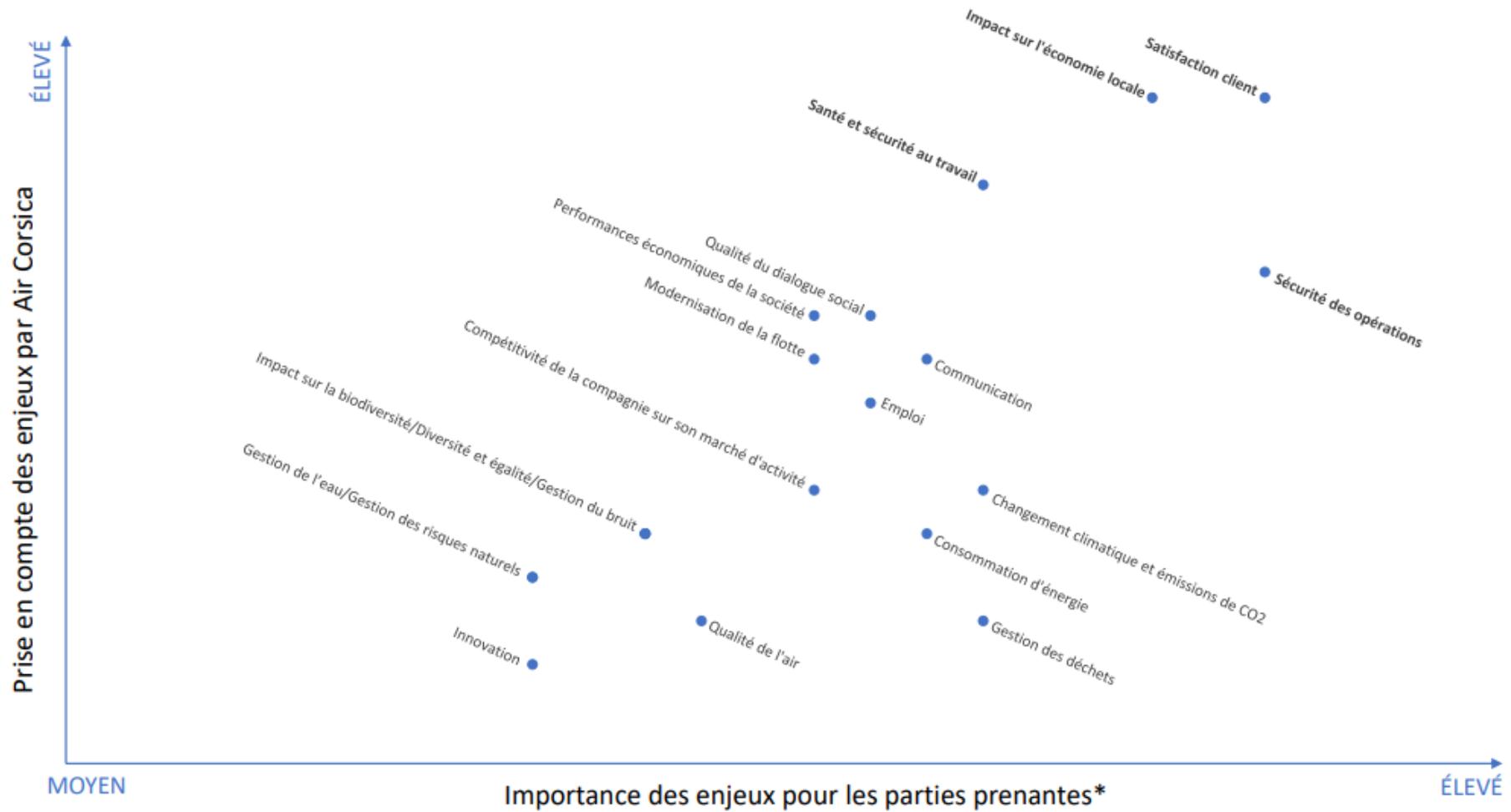
Un échantillon des parties prenantes a été sollicité afin de renseigner un questionnaire selon des enjeux prédéfinis en amont. Ainsi, Air Corsica a pré-listé 20 points essentiels à l'entreprise, chacun requérant une notation en fonction du degré d'importance estimé : 1 étant un enjeu faible demandant peu d'attention et 5 un enjeu extrêmement important et urgent à traiter.

Dans un second temps, le panel a permis d'estimer selon la même méthodologie de 1 à 5 le degré de prise en compte de ces enjeux par Air Corsica : 1 étant une faible prise en compte 5 étant une prise en compte très satisfaisante.

Voici les enjeux ayant fait l'objet d'une consultation dans le cadre de cet exercice :

1. Satisfaction client
2. Sécurité des opérations
3. Performances économiques de la société
4. Compétitivité de la compagnie sur son marché d'activité
5. Innovation
6. Modernisation de la flotte
7. Qualité du dialogue social
8. Santé et sécurité au travail
9. Changement climatique et émissions de CO₂
10. Emploi
11. Communication et image de marque
12. Gestion du bruit
13. Diversité et égalité
14. Gestion des déchets
15. Impact sur l'économie locale
16. Gestion de l'eau
17. Impact sur la biodiversité
18. Qualité de l'air
19. Gestion des risques naturels
20. Consommation d'énergie

Matrice de matérialité – Air Corsica 2018



L'analyse de matérialité permet de distinguer trois grands segments classés par ordre de priorité dans la prise en compte des enjeux d'Air Corsica.

Il en ressort de cette analyse 4 enjeux prioritaires :

- Satisfaction client

Le cœur de métier de la société, la prestation de service de transport aérien et ses différents aspects fondamentaux (ponctualité, confort, service client, ...)

- Impact sur l'économie locale

Air Corsica est un acteur économique majeur en Corse. Son ancrage et son impact doivent faire l'objet d'une attention permanente.

- La sécurité

Les 2 enjeux sécuritaires sont priorisés par les parties prenantes que ce soit pour les opérateurs ou l'exploitation des vols.

Il ressort de façon moins prioritaire les enjeux du changement climatique, la modernisation de la flotte, la communication, etc.

L'innovation apparaît parmi les enjeux les moins importants pour les parties prenantes d'Air Corsica.

L'analyse de matérialité permet de prendre en compte le point de vue des parties prenantes sur les activités de la société. C'est un outil d'aide à la gouvernance qui priorise en un temps donné et de façon simplifiée les enjeux prioritaires d'Air Corsica.

Un échantillonnage plus large doit encore permettre d'affiner les informations collectées, Air Corsica introduira progressivement dans son organisation intrinsèque des outils permettant d'affiner la prise en compte des enjeux par ses parties prenantes.

IV. Analyse des risques, politique et diligences associées

Matrice de « criticité » :

L'analyse des risques est formalisée selon le cadre réglementaire usité dans les articles afférents au cadre juridique de la déclaration de performance extra-financière. Nous retrouvons ainsi les aspects socio-économiques, environnementaux et sociétaux

Nous avons choisi de ventiler cette analyse des risques au sein de chaque thématique pertinente abordée ci-dessous. L'analyse des risques obéit à la matrice de « criticité » suivante :

| | | | | | |
|--------------------|----------------|-------------|-------------------|-------------------|----------------------|
| Probabilité | 4 | 4 Modéré | 8 Significatif | 12 Critique | 16 Catastrophique |
| | 3 | 3 Faible | 6 Modéré | 9 Significatif | 12 Critique |
| | 2 | 2 Faible | 4 Modéré | 6 Modéré | 8 Significatif |
| | 1 | 1 Faible | 2 Faible | 3 Faible | 4 Modéré |
| | | 1 | 2 | 3 | 4 |
| | Gravité | | | | |

1. Informations sociales :

1.1 Emploi

Première compagnie du transport aérien depuis et vers la Corse, la société Air Corsica est un vecteur de croissance économique et sociale pour l'économie insulaire. Créée en 1989, Air Corsica comptait au 31 décembre 2017 environ 726 salariés dont 575 CDI Equivalents Temps Plein, marquant une progression de 5% de l'effectif total entre 2016 et 2017. La masse salariale représente un coût à hauteur de 56,8 millions d'euros bruts chargés pour la société sur l'exercice fiscal 2016/2017.

Les effectifs sont répartis comme suit :

Effectif total* au 31/12

| CSP (catégories sociaux professionnels) | 2016 | 2017 |
|--|------------|------------|
| Cadres | 73 | 76 |
| TAE (techniciens aéronautiques d'exploitation) | 213 | 221 |
| Ouv. & Employés | 149 | 156 |
| P.N.C. | 153 | 163 |
| P.N.T. | 103 | 110 |
| TOTAL | 691 | 726 |

**Effectif total : tout salarié inscrit à l'effectif au 31/12 quelle que soit la nature de son contrat de travail (hors mandataire social).*

Effectif permanent* au 31/12

| CSP | 2016 | 2017 |
|-----------------|-------------|-------------|
| Cadres | 67 | 74 |
| TAE | 188 | 207 |
| Ouv. & Employés | 101 | 94 |
| P.N.C. | 114 | 121 |
| P.N.T. | 97 | 95 |
| TOTAL | 567 | 591 |

**Effectif permanent : les titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée, à temps pleins inscrits à l'effectif pendant toute l'année considérée*

Fortement soumise aux flux touristiques estivaux observés en Corse, la compagnie Air Corsica fait face à une saisonnalité importante de son activité, les pics étant observés entre mai et septembre, correspondant à une augmentation des rotations quotidiennes et des flux de départs et d'arrivées pour les dessertes proposées par la compagnie. Avec l'ouverture de nouvelles dessertes européennes en 2017, Air Corsica a accru la capacité de ses effectifs opérationnels, en particuliers pour les salariés titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée, passant de 50 salariés en 2016 à 89 salariés en 2017, les principaux postes en CDD concernés sont relatifs aux P.N.C, P.N.T et ouvriers & employés.

Au 31 décembre 2017, 12% des effectifs totaux de la compagnie concernait des titulaires de contrat de travail à durée déterminée.

Embauches & licenciements :

En 2017, la société a réalisé un total de 2 embauches pour recruter des cadres en CDI, 54 embauches en contrats à durée déterminée et 88 contrats de travail saisonniers, les principaux postes d'embauche concernent le renforcement en effectif du personnel navigant commercial.

En parallèle, 119 départs ont été observés en 2017 contre 145 pour l'année 2016, marquée par 125 fins de contrats à durée déterminée contre 104 en 2017. Cette même année, 2 licenciements non liés à une cause économique ont eu lieu, ainsi que 13 départs volontaires en rupture conventionnelles et en retraite.

Total des départs observés selon les postes en 2015, 2016 et 2017 :

| CSP | 2015 | 2016 | 2017 |
|-----------------|------------|------------|------------|
| Cadres | 2 | 4 | 1 |
| TAE | 8 | 13 | 8 |
| Ouv. & Employés | 56 | 63 | 42 |
| P.N.C. | 50 | 59 | 54 |
| P.N.T. | 8 | 6 | 14 |
| TOTAL | 124 | 145 | 119 |

Localisation de l'emploi :

Au total, 11% de l'effectif Air Corsica est basé hors Corse avec les escales situées à Nice et Marseille.

Age des effectifs :

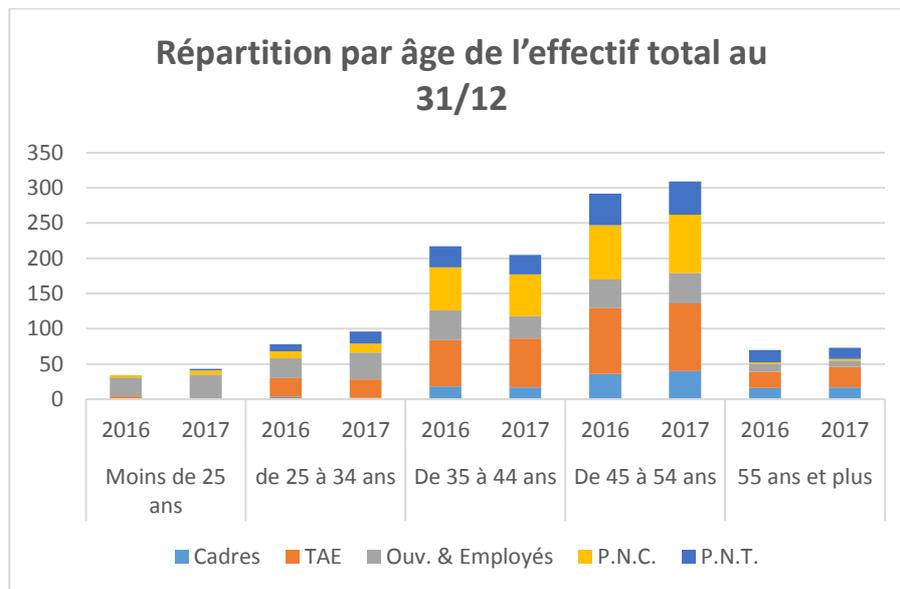
Avec 51% des effectifs justifiant de plus de 16 ans d'ancienneté, la compagnie Air Corsica possède un faible turnover. La principale tranche d'âge des salariés Air Corsica se situe entre 45 et 54 ans pour 42% des effectifs, suivi par 31% des effectifs âgés de 35 à 44 ans.

Face à un nombre important d'effectifs séniors en poste, Air Corsica accorde une importance prioritaire à l'accompagnement du déroulement de carrière des nouveaux entrants et des séniors. La succession des réformes de retraite en France masque cependant la visibilité des effectifs séniors et tendent à repousser certains départs en retraite.

Une réflexion est actuellement en cours avec pour objectif d'acter les moyens de préventions envisagés face au vieillissement des effectifs lors des accords collectifs de 2018.

Les points concernés sont les suivants :

- la transmission des savoirs et compétences
- la mise en place d'équipes mixtes et de binômes de compétences
- l'aménagement du temps de travail avec la question d'un temps partiel sénior à 80%
- l'information des salariés sur les dispositifs de fin de carrière
- l'insertion facilitée des jeunes dans l'entreprise
- le développement de l'alternance et des stages.



Risques sociaux identifiés :

| Emploi | | | | | | |
|--------------------------|--|-------------|---------|-----------|----------|--|
| Risques | Description du risque | Probabilité | Gravité | Criticité | Maîtrise | Mesures de prévention |
| Risque pyramide des âges | Anticiper les départs en retraite d'une catégorie importante des acteurs de la société | 3 | 3 | 9 | 99% | Accompagner les départs en retraite, aménager les temps de travail pour les seniors, créer des équipes mixtes incitant à la transmission de connaissances et compétences |

Rémunération :

Le vieillissement de la population est concomitant avec l'évolution des rémunérations. En 2017, la rémunération annuelle moyenne s'élevait à 56 000 euros tous effectifs confondus pour un salaire médian observé d'environ 26 000 euros en Corse. Elle résulte du nombre important de personnels Sol et navigants à haute qualification aéronautique.

L'année 2017 a vu le nombre de salariés promus dans une catégorie supérieure à hauteur de 29 promotions contre 35 en 2016, mais en proportion les promotions de 2017 ont été faites sur les catégories les plus qualifiées et rémunérées. Les rémunérations annuelles moyennes ont crû de + 8% (Masse salariale annuelle totale/Effectif moyen).

1.2 Organisation du temps de travail :

L'horaire moyen hebdomadaire observé n'a connu aucune variation depuis 2015 restant inférieure aux 35 heures légales. Le nombre de salariés ayant bénéficié d'un repos compensateur a lui vu une baisse de 29% entre 2016 et 2017.

Horaire moyen hebdomadaire observé et répartition :

| CSP | 2015 | 2016 | 2017 |
|-------------------|------|------|------|
| Personnel Admi. | 34,2 | 34,2 | 34,2 |
| Personnel Escales | 32,4 | 32,4 | 32,4 |
| Pers. Technique | 31,5 | 31,5 | 31,5 |
| P.N.C.* | 12,8 | 12,8 | 12,8 |
| P.N.T.* | 15,2 | 15,2 | 15,2 |

*P.N.C. et P.N.T. : en heures de vol

1.3 Absentéisme du personnel Air Corsica :

En 2017, Air Corsica a comptabilisé un total de 28176 journées d'absence.

Les maladies, hors maladies professionnelles, restent la principale cause d'absentéisme au sein des effectifs d'Air Corsica, les absences de moins de 3 jours restants les plus fréquemment observées, le taux d'absentéisme le plus important étant observé chez les PNC toutes durées d'absence confondues. Si l'absentéisme de courte durée observe une tendance à la baisse, on observe à l'inverse une forte hausse de l'absentéisme de longue durée corrélé notamment aux pertes de licences PNC et maladies longues durées.

L'aménagement du temps de travail et la prévention des risques sont des sujets en cours de discussion dans le cadre des accords GPEC 2018.

Risques sociaux identifiés :

| Organisation du travail | | | | | | |
|------------------------------------|--|-------------|---------|-----------|----------|--|
| Risques | Description du risque | Probabilité | Gravité | Criticité | Maîtrise | Mesures de prévention |
| Risque de coût lié à l'absentéisme | Limiter et anticiper l'absentéisme pour limiter les coûts supplémentaires liés pour la société | 3 | 3 | 9 | 99% | Remplacer les AT. Mieux prévenir les AT en renforçant les formations sur la santé et la sécurité. |

1.4 Santé et sécurité au travail

Air Corsica est une compagnie régionale à taille humaine qui place la santé et la sécurité au travail au cœur de ses priorités.

Les risques sur la sécurité au travail auxquels sont exposés les salariés d'Air Corsica sont abordés et suivis dans le cadre du CHSCT dont l'animation est assurée par l'animateur CHSCT, y compris les risques psychosociaux (stress, harcèlement moral ou sexuel, violences au travail). Une procédure sur la prévention des risques a été mise en place depuis 2015 au sein de la Compagnie.

Au-delà des obligations en termes de sécurité au travail, la compagnie a de par son activité aérienne, mis en place en ce sens un programme de Sécurité, un programme de Sûreté et un référentiel des services au sol et en vol.

La société œuvre à la mise au premier plan de la sécurité au titre de son activité de transporteur aérien auprès de chacun de ses collaborateurs à travers 12 engagements majeurs :

1. Garantir le niveau des ressources humaines et matérielles pour mettre en œuvre la politique Sécurité/Sûreté,
2. Développer une culture Sécurité/Sûreté fondée sur une gestion efficace et concrète,
3. Garantir la mise en place d'une « culture juste » permettant de favoriser les retours d'expérience sur les événements en exploitation,
4. Préciser les obligations et responsabilités de tous les personnels impliqués dans la mise en œuvre des mesures de Sécurité/Sûreté,
5. Réduire le plus efficacement possible les risques en matière de Sécurité/Sûreté aérienne,
6. Assurer que tout projet ou changement impactant la Sécurité/Sûreté fasse l'objet d'une enquête
7. Garantir que les personnels impliqués dans l'exploitation des vols reçoivent les informations et formations appropriées en ce qui concerne la Sécurité/Sûreté,
8. Garantir une amélioration continue des méthodes et procédures ayant un impact sur la Sécurité/Sûreté,
9. Définir des indicateurs pertinents et fixer périodiquement des objectifs de performance en matière de Sécurité/Sûreté dont les effets sont mesurés en vue de définir des plans d'actions associés
10. Développer une politique de promotion de la Sécurité/Sûreté auprès des personnels ayant des responsabilités en matière de Sécurité/Sûreté
11. Revoir périodiquement la politique de Sécurité/Sûreté afin de garantir sa pertinence et son adéquation avec l'exploitation
12. Contrôler régulièrement la mise en œuvre des engagements des Comités de Sécurité et de Sûreté

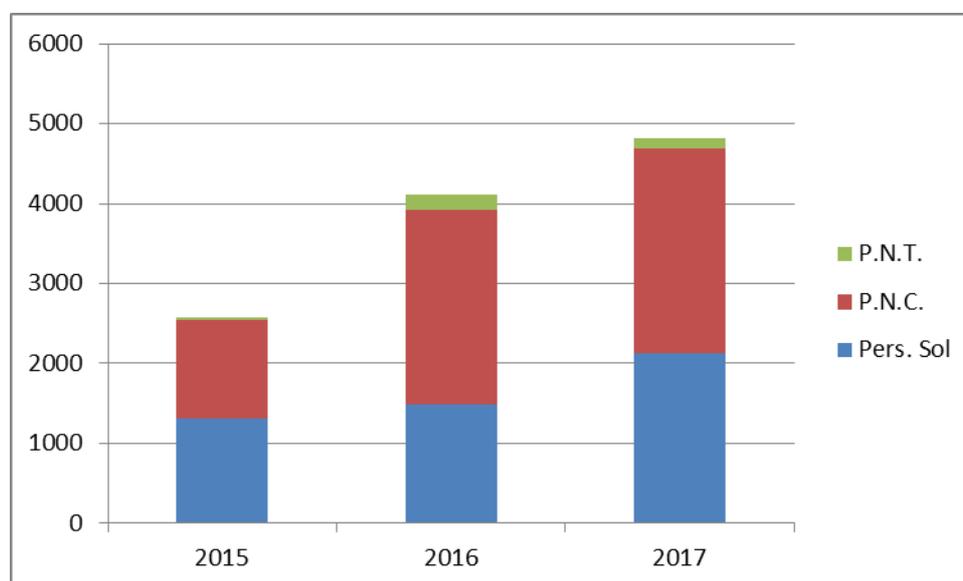
Les résultats de l'entreprise en termes de fréquence des accidents de travail en 2017 confirment la tendance avec peu d'évolution entre 2016 et 2017, la période la plus propice aux AT étant corrélée avec la saison estivale, pic d'activité de l'entreprise.

Au total 49 accidents du travail nécessitant un arrêt ont été observés en 2017. En 2017, le taux de gravité observé pour les accidents de travail étant en baisse chez les PNC, passant de 13,5 en 2016 à 3,6 l'année suivante.

Nombre de journées d'absence pour accident du travail et taux de gravité

| Nombre de journées d'absence pour accidents de travail | | | | Taux de gravité | | |
|--|------|------|------|-----------------|------|------|
| CSP | 2015 | 2016 | 2017 | 2015 | 2016 | 2017 |
| PERS SOL | 448 | 669 | 1562 | 0,6 | 0,9 | 2,0 |
| P.N.C. | 805 | 1479 | 1066 | 9,9 | 13,5 | 3,6 |
| P.N.T. | 25 | 28 | 119 | 0,4 | 0,3 | 0,6 |
| | 1278 | 2176 | 2747 | | | |

Si le taux de fréquence des accidents de travail observe une tendance à la baisse chez les P.N.T, on observe une tendance générale à la hausse, avec une augmentation importante pour le personnel au sol.



Le nombre d'AT constitue un point de vigilance important pour Air Corsica, générant des coûts supplémentaires liés notamment aux heures complémentaires liées. Et un coût social important pour le bien-être des salariés de l'entreprise. La mise en œuvre de politiques plus

volontaristes avec rapport d'analyse systématique pour chaque accident permettra d'établir une cartographie des causes liées, et une meilleure politique de prévention des risques sur le terrain afin de réduire les accidents.

Maladies professionnelles :

Aucune journée d'absence pour maladie professionnelle n'a été observée au cours des 3 dernières années d'exercice.

Evaluation des risques professionnels et solutions proposées :

L'évaluation des risques professionnels s'effectue via un document appelé document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) permettant de reporter et classer les risques identifiés dans chaque unité de travail ainsi que les données relatives aux facteurs de pénibilité (par exemple, travail de nuit, bruit, etc.) et la proportion de salariés exposés aux facteurs de pénibilité au-delà des seuils prévus dans le but d'identifier les actions adéquates à mettre en place en fonction de chaque situation identifiée. L'accès à ces données est ouvert à l'ensemble des effectifs via leur espace personnel accessible par l'intranet Air Corsica.

Afin de diminuer le plus efficacement possible les risques en matière de sécurité au travail, Air Corsica vise une amélioration majeure des analyses d'accidents pour 2018 avec 100% des accidents faisant l'objet d'une analyse.

Consciente des progrès à poursuivre, Air Corsica place la prévention au cœur de ses priorités avec une présentation trimestrielle par la direction RH des actions suivantes :

- prévention des risques professionnels (risques de chutes, psychosociaux, agression et violence externe, etc.) et de la pénibilité au travail (travail de nuit, bruit, températures extrêmes, etc.) ;
- information et formation (réunions ou des formations relatives à la conduite des engins.)
- mise en place d'une organisation et de moyens adaptés (modification des horaires de travail dans le cadre des réorganisations au service commercial et technique.)

L'entreprise dispose également d'un plan de prévention avec des engagements visant à :

- éviter les risques présents sur le poste de travail tels que les troubles musculosquelettiques
- évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités dans le cadre du DUER;
- combattre les risques à la source dans le cadre des réorganisations d'ateliers ou de postes de travail.
- adapter le poste de travail au travailleur handicapé avec par exemple l'achat de fauteuil adapté au handicap.
- prendre en compte les nouvelles technologies.
- prendre des mesures de protection collective prioritaires sur les mesures de protection individuelle. Air Corsica investit chaque année dans les équipements en lien avec la sécurité au travail, par exemple : achat d'un palan de type transpalette au service logistique ou l'achat de trolleys adaptés afin d'éviter les accidents en vol.
- Organiser des formations obligatoires.

Risques sociaux identifiés :

| Santé et sécurité | | | | | | |
|-----------------------------|--|-------------|---------|-----------|----------|---|
| Risques | Description du risque | Probabilité | Gravité | Criticité | Maîtrise | Mesures de prévention |
| Risque accidents du travail | Réduire le nombre d'accidents du travail et leur gravité | 3 | 3 | 9 | 99% | Renforcer la formation. Améliorer les équipements |

1.5 Formation du personnel

Air Corsica investit chaque année plusieurs millions d'euros dans la formation, notamment dans le cadre des formations suivantes :

- Règlementaires et récurrentes, toutes directions confondues.
- La prévention, l'adaptation au poste et l'entretien et le développement des compétences dans le cadre du plan de formation continue RH.

En 2017, sur le seul domaine de la formation continue RH, plus de 57 814 heures de formations ont été dispensées.

Agréée PART145 depuis 1993, Air Corsica effectue elle-même la maintenance de ses appareils avec du personnel qualifié. Elle possède à Bastia un Centre de Formation ATO destiné aux formations initiales et au maintien de compétences des pilotes, et dispose pour les mécaniciens Air Corsica d'un agrément de formation PART147 dispensant les qualifications de type sur les avions opérés.

La sécurité est un élément clé au cœur des préoccupations d'Air Corsica et gage du maintien de son image de marque. En ce sens, la compagnie organise régulièrement des formations à destination des équipes de techniciens, effectuées selon un système audité régulièrement par la DGAC Direction générale de l'aviation civile. Air Corsica a notamment décidé de former 4 formateurs internes afin d'assurer les formations obligatoires et récurrentes dans le domaine de la sécurité et santé au travail.

Développement des compétences :

Le parcours envisagé dans le cadre des échanges sur les projets d'accord GPEC permettra une meilleure évaluation des compétences académiques des cadres et ainsi des compétences, face à une volonté de transformer progressivement les acquis au sein de la compagnie en créant une cohérence d'ensemble sur l'emploi, les rémunérations et la réduction des inégalités entre secteurs au sein d'Air Corsica.

Risques sociaux identifiés :

| Formation | | | | | | |
|---|---|-------------|---------|-----------|----------|--|
| Risques | Description du risque | Probabilité | Gravité | Criticité | Maîtrise | Mesures de prévention |
| Heures de formation insuffisante sur la santé et la sécurité au travail | Formation insuffisante pour prévenir les accidents de travail et réduire leur gravité | 2 | 2 | 4 | 99% | Renforcer et augmenter le nombre de formation. Mettre en place de nouvelles certifications |

1.6 Relations sociales :

L'organisation du dialogue social repose sur un nombre annuel de réunions fixé à 13 réunions avec le comité d'entreprise et 12 réunions avec les délégués du personnel. Le nombre de réunions avec les délégués syndicaux est quant à lui passé de 13 en 2016 à 25 en 2017 avec un nombre accru de réunions avec les syndicats du fait des discussions dans le

cadre des évolutions des accords existants. Air Corsica s'implique à maintenir un bon climat social par la mise en place de dialogues et discussions.

La poursuite des échanges sur la refonte de l'accord collectif d'entreprise relatif aux Personnels Navigants Commerciaux en 2017, a été suivie de la signature d'un accord transitoire permettant de valider l'accord collectif d'entreprise précédent garantissant au Personnel Navigant Commercial une stabilité du planning ainsi qu'une amélioration des rémunérations et des rythmes d'activité.

Les principaux points de l'accord conclu avec les deux syndicats de pilotes pour deux ans (juin 2017 à 2019) sont les suivants :

- Intégration de nouvelles règles d'emploi, en particulier sur la planification, les règles de contact et les réserves, conformes à la réglementation européenne, en particulier pour la gestion du risque fatigue, et à la politique de sécurité des vols de la compagnie
- Nouvelle rémunération des réserves, des heures de nuit, des heures supplémentaires, suppression des primes de déclenchement
- Augmentation annuelle de 1,8% la première année, limitée à 1% la seconde
- Mise en place progressive de l'accord sur les 3 premiers mois, et d'un partage d'expérience entre planification et organisations syndicales sur l'utilisation des nouvelles règles, ouverture de discussions pour revoyure et adaptation en cas de difficulté rencontrée

Date de signature et objets des accords conclus dans l'entreprise pendant l'année considérée :

Le bilan des derniers accords collectifs de 2017 concerne notamment l'intéressement, la participation, la mutuelle, la prévoyance et la perte de licence pour les PN.

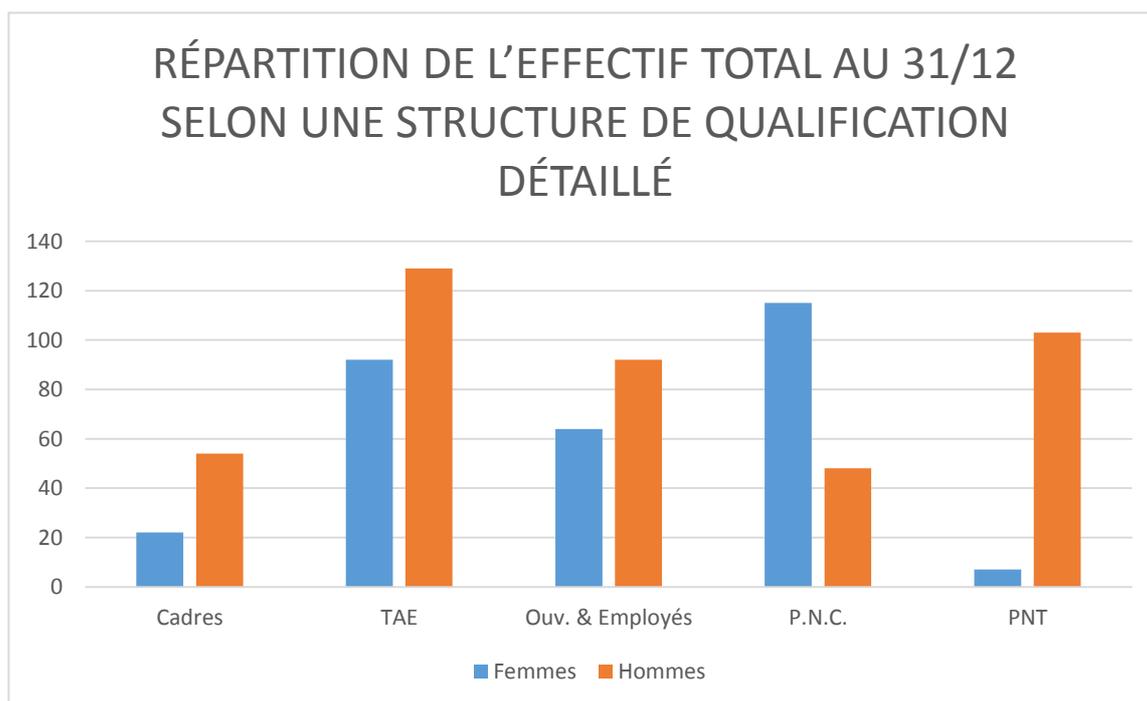
| | 2015 | 2016 | 2017 |
|--------------------------|---------|--------------|-------------|
| Accord entreprise P.N.T. | juin-15 | Juillet 16 | Juin 17 |
| NAO | août-15 | Septembre 16 | Décembre 17 |
| Accord entreprise P.N.C. | - | Juillet-16 | Novembre 17 |
| Accord d'intéressement | août-15 | - | - |

Risques sociaux identifiés :

| Dialogue social | | | | | | |
|---------------------------------|---|-------------|---------|-----------|----------|---|
| Risques | Description du risque | Probabilité | Gravité | Criticité | Maîtrise | Mesures de prévention |
| Risques liés au dialogue social | Faciliter le dialogue social dans un contexte national de tensions sur le secteur de l'aérien | 2 | 3 | 6 | 99% | Réunions d'informations et de concertation. Une newsletter et supports d'information et communication |

1.7 Egalité entre les femmes et les hommes

Au 31 décembre 2017, la société comptait un taux d'effectif féminin de 41% au sein de son effectif total, réparti comme suit :



Plusieurs éléments frappants permettent de montrer le nombre plus faible de femmes aux postes de Cadres et de PNT et une féminisation importante des P.N.C.

La compagnie entend également rappeler les principes d'égalité et d'équité de traitement dans le cadre de son projet d'accord GPEC 2018 qui prévoit d'aborder

l'analyse des rémunérations et écarts salariaux, la promotion des femmes à tous les niveaux de la classification et la question de l'aménagement du temps de travail pour le congé maternité et le congé d'adoption.

1.8 Emploi et insertion des personnes handicapées :

Au 31 mars 2017, Air Corsica comptait 38 collaborateurs en situation de handicap, soit une progression de 27% depuis 2016, expliquée notamment par une augmentation mécanique et une hausse du nombre de reconnaissances de travailleurs en situation de handicap. La compagnie a également assuré le maintien dans l'emploi des salariés porteurs d'un handicap, à travers l'aménagement de postes. Les projets d'accords d'entreprises 2018 prévoient d'aborder la question de l'accompagnement et du développement professionnel en situation de handicap et plus particulièrement des questions de l'adaptation des postes de travail, des moyens à mettre en œuvre pour permettre le maintien du salarié dans l'emploi et de la mise en place de formations et tutorat dédiés.

1.9 Politique de lutte contre les discriminations :

A la date de création de ce rapport, Air Corsica rappelle au travers de ses accords d'entreprise les principes de non discriminations et s'assure au travers de ses indicateurs RH que le recrutement, la promotion, la formation et l'évolution de carrière sont accessibles à tous et sans discrimination aucune. La compagnie déploie ainsi une stricte procédure de recrutement au travers des ouvertures de postes internes publiées sur le réseau Intranet avec une organisation des entretiens par la DRH suivis d'un retour systématique. Les promotions sont communiquées mensuellement en CE, direction par direction au travers de tableaux de bord mesurant le climat social.

Risques sociaux identifiés :

| Egalité de traitement | | | | | | |
|--|--|-------------|---------|-----------|----------|---|
| Risques | Description du risque | Probabilité | Gravité | Criticité | Maîtrise | Mesures de prévention |
| Pratiquer une politique discriminante à l'égard des femmes | Ne pas appliquer les mesures nécessaires à la valorisation et l'application de l'égalité | 2 | 2 | 4 | 99% | Favoriser les opportunités internes. Normaliser l'équité salariale, valoriser la valeur ajoutée féminine. |

| | | | | | | |
|--|--|---|---|---|-----|--|
| | hommes/femmes créant des vecteurs de discrimination. | | | | | |
| Pas de politique adaptée pour l'insertion des personnes en situation de handicap | Non-respect du cadre réglementaire au niveau des risques. Problématiques d'intégration. Image erronée. | 1 | 2 | 2 | 99% | Intégrer organisation interne dédiée à travers une mission spécifique d'encadrement. Optimiser l'adaptabilité des espaces de travail. |

2. Informations environnementales :

« Air Corsica s'engage pour l'avenir avec une meilleure prise en compte des préoccupations sociales, environnementales, et économiques de ses activités ainsi que de leur perception par ses parties prenantes »

2.1 Politique générale en matière environnementale

Le développement durable est un enjeu central pour Air Corsica :

L'enjeu du développement durable est au cœur du modèle d'affaires de l'entreprise. L'entreprise est fortement soumise aux fluctuations du prix de l'énergie dont la consommation fait l'objet d'une attention particulière et d'objectifs de réduction de CO₂ corrélés. Par ailleurs, la composante carbone est aussi importante, Air Corsica est soumise comme toute compagnie aérienne au système des quotas carbone européens (EU-ETS) et suit de près les récentes évolutions du dispositif CORSIA de compensation carbone proposé par l'ICAO.

Il n'existe pas à l'heure actuelle de processus de certification environnementale via la normalisation des activités internes selon des standards en usage (ISO, GRI, EMAS...), néanmoins, une réflexion d'ensemble est en cours afin d'établir un modèle d'organisation permettant de satisfaire les nouvelles exigences réglementaires.

L'entreprise a un suivi des consommations d'eau et d'électricité et bénéficie d'un important retour d'expérience sur le suivi des déchets suite à un premier travail élaboré en 2010. Comme le montre l'analyse de matérialité, Air Corsica est également consciente de son impact prédominant sur ses territoires locaux et agit en ce sens pour maintenir de bonnes

relations avec ses parties prenantes locales au sujet de la pollution sonore d'une part et sur le sujet de la protection de la biodiversité d'autre part.

Au-delà de sa mise en conformité devant la loi (paiements des taxes, notamment celles relatives à la pollution sonore, EU-ETS Européen) Air Corsica est une entreprise qui travaille à l'évolution volontaire de ses pratiques, et ce notamment parce que son modèle d'affaires est fortement dépendant des prix énergétiques. Une meilleure indépendance énergétique, et donc le maintien ou la baisse du bilan carbone dans un contexte de croissance, est synonyme d'un développement durable de l'entreprise.

Objectifs généraux d'Air Corsica pour l'environnement :

L'entreprise soutient les objectifs de réduction des émissions de CO₂ de l'Association Internationale du Transport Aérien (IATA) :

- 1,5% d'amélioration de l'efficacité énergétique d'ici à 2020
- Croissance neutre des émissions de CO₂ à partir de 2020
- 50% de réduction des émissions de CO₂ en 2050 par rapport au niveau de 2005

Air Corsica a également initié une réflexion de fond sur les objectifs de développement durable à atteindre, avec une première présentation en 2016 au Conseil de Surveillance, amenée à poursuivre son déploiement autour de chantiers en cours comme en atteste le présent document sur l'économie circulaire, la protection de la biodiversité ou encore l'optimisation énergétique de l'entreprise.

La réponse aux problématiques environnementales chez Air Corsica :

Les questions environnementales sont décidées au niveau du Directoire et de l'ensemble des directeurs. Des projets dimensionnants tels que l'optimisation des consommations ou l'évolution de la flotte sont l'objet de décisions et de suivi dans le cadre de plan d'entreprise lors de réunions de directions.

Ainsi, parmi les actions phares du plan triennal figurent les mesures d'optimisation des consommations énergétiques liées aux routes aériennes, aux opérations au sol, aux phases

d'approches et de montées. L'objectif, tant par les investissements, que par une optimisation quotidienne est d'accroître l'efficacité énergétique.

2.2 Pollution

Pollution de l'air :

En ce qui concerne la pollution de l'air, l'entreprise dispose uniquement des données concernant les émissions de CO₂-eq basées sur un bilan Carbone réalisé en 2017 sur les données 2015 par le bureau d'étude ICare. (cf. ci-dessous partie climat).

La pollution de l'air est regroupée selon les deux « phases » de l'activité aérienne :

- Le cycle LTO (Landing and Take-off) qui recouvre les phases d'approche, de roulage, de décollage et de montée en dessous de 3000 pieds (environ 900 mètres) qui participe à la pollution locale.
- La phase de croisière soit l'ensemble du vol au-dessus de 3000 pieds, émettant des polluants dans la couche supérieure de l'atmosphère (Troposphère au-dessus de 10,000 mètres pour l'aviation) ce qui implique un pouvoir réchauffant du climat supérieur.

Dans les deux cas, les émissions de polluants de l'air émis par l'aviation que sont le monoxyde de carbone (CO) hydrocarbures imbrulés (HC), Dioxyde de soufre (SO₂) et particules fines (PM) sont des données mesurées par d'autres autorités compétentes : les aéroports directement, l'association de qualité de l'air Qualitair Corse, etc.

Par ailleurs, Air Corsica dispose d'un plan de réduction triennal de sa consommation de kérosène qui réduit proportionnellement les consommations des deux cycles LTO et croisière et donc la pollution de l'air locale. L'objectif est d'obtenir un gain de 2% de la consommation de kérosène. Ce programme est détaillé et présenté dans la partie 2.4 relative au changement climatique.

Pollution de l'eau et du sol :

Au niveau des rejets dans l'eau et les sols, les principaux risques identifiés lors d'une analyse environnementale menée par le cabinet Effet de Levier en 2010 portant sur le siège et le site d'Ajaccio montre plusieurs sources de pollution de l'eau et potentiellement des sols :

- Les nettoyages d'avion
- Le lessivage de sol après point fixe
- Les activités de protection antigivre des avions
- Les égouttures et les eaux de ruissellement du poste de livraison de carburant
- Les égouttures d'huiles

Aucun système de captage n'était à l'époque en place sur le site d'Ajaccio. Il est à noter que ce type de structure est de la responsabilité principale des aéroports.

Les eaux vannes, eaux usées de la machine à laver les pièces métalliques et les eaux de nettoyage de sols sont traitées par une fosse septique autonome.

Enfin, la pollution des sols par les déchets est minimisée par une prévention et une gestion des déchets dont nous décrivons les mesures en 2.3.

Nuisances sonores :

Les nuisances sonores sont maîtrisées chez Air Corsica principalement par une flotte d'avions de plus en plus moderne. Les nuisances sonores sont principalement du ressort des autorités en ce qui concerne les phases d'approches et d'atterrissages et des tracés de ces derniers. Air Corsica entretient de bonnes relations avec les parties prenantes du territoire corse en ce qui concerne la gestion du bruit.

Enfin l'entreprise contribue à la taxe ADEME sur les nuisances sonores, calculée par rapport à la masse de l'appareil au décollage et au prix unitaire par aéroport soumis, un coefficient est ensuite appliqué suivant le moment de la journée où a lieu le vol. Air Corsica s'est acquittée, à ce titre, d'une taxe annuelle de 446,204 euros, tous aéroports confondus.

Risque environnementaux identifiés :

| Pollution | | | | | | |
|----------------------|--|-------------|---------|-----------|----------|---|
| Risques | Description du risque | Probabilité | Gravité | Criticité | Maîtrise | Mesures de prévention |
| Pollution de l'air | Risques de plaintes des parties prenantes, risques réglementaires | 1 | 4 | 4 | 90% | Renouvellement de la flotte, plan de réduction de la consommation de kérosène, maintenance des moteurs pour garder leur efficacité énergétique |
| Pollution eau et sol | Risque de pollution de l'eau et des sols par les activités d'Air Corsica entraînant amendes et contestations | 1 | 4 | 4 | 70% | Réunion d'information, formation spécifique, outils de mesure et encadrement managérial spécifique |
| Nuisance sonores | Risque de plaintes de parties prenantes locales | 2 | 3 | 6 | 90% | Renouvellement continu de la flotte, concertation avec les aéroports qui régissent les phases d'approches, réunion d'échanges et d'informations avec les riverains et élus des communes concernées Paiement de la taxe ADEME conformément à la loi |

2.3 Economie circulaire : Prévention et gestion des déchets :

Air Corsica est une entreprise, très tôt engagée dans une démarche de la gestion de ses déchets avec la réalisation d'un diagnostic déchet en 2012 sur une base volontaire et suivant les méthodologies ADEME. Suite à ce diagnostic, Air Corsica a mis en place :

- Un management environnemental pour un suivi des déchets plus précis
- Une valorisation et le recyclage de certains déchets,
- Un impact environnemental moins conséquent permettant une meilleure préservation du sol et de l'eau

- La sensibilisation du personnel

Un registre précis des déchets dangereux est ainsi déployé. Il permet d'en connaître la quantité et de s'assurer que ces derniers sont correctement pris en charge par les prestataires de l'entreprise. 72,7 tonnes étaient ainsi produites par les activités de l'entreprise nécessaires à la sécurité des transports (dégivrage, remplacement de filtres, rejets de curages etc.) sur lesquels environ 10% ont pu être recyclés grâce aux partenariats de l'entreprise. En tout 7 tonnes de matériels entrent dans un circuit de revalorisation et de recyclage afin de leur donner une deuxième vie.

| | |
|---------------------------|--------|
| Aérosols | 24,5 |
| Batterie au plomb | 238,5 |
| Cartouches d'encre | 216 |
| Emballages souillés | 1248,5 |
| Filtres à Huiles | 218 |
| Huiles souillées | 344,5 |
| Matériaux souillés | 2600 |
| Néons | 339,5 |
| Pâteux | 372,5 |
| Périphérique informatique | 1300 |
| Piles usagées | 80,5 |

Par ailleurs, Air Corsica poursuit cette lutte contre les déchets avec le lancement d'un chantier portant sur le tri des déchets à bord des avions, il fait actuellement l'objet de discussions.

Risques environnementaux identifiés :

| Economie circulaire | | | | | | |
|---------------------|---|-------------|---------|-----------|----------|--|
| Risques | Description du risque | Probabilité | Gravité | Criticité | Maîtrise | Mesures de prévention |
| Gestion des déchets | Risque d'image. Risque légal (amende). | 1 | 4 | 4 | 70% | Mettre en place un plan de réduction des déchets ambitieux (achat durable, comportements éco-responsable), mettre en place le tri, gestion des déchets dangereux. Formation spécifique et organisation managériale dédiée |

Utilisation durable des ressources :

Consommation d'eau :

La consommation d'eau d'Air Corsica repose sur les réseaux d'eau publics dont dépendent les plates-formes aéroportuaires (pour la maintenance) d'une part et le siège d'autre part ainsi que le catering.

Les actions entreprises par l'entreprise sont :

- Remplir ½ du réservoir d'eau de l'avion
- Etudier la récupération des eaux pluviales des parkings (voiture et lavage avion)
- Etudier le procédé « EcoShine » pour le nettoyage extérieur de ses avions. Grâce à l'utilisation de lingettes, elle permet de diviser par 100 la quantité d'eau nécessaire.

Au niveau du siège, la consommation d'eau est passée de 5191 m³ entre mai 2015 et mai 2016 à 4965 m³ entre Juin-2016 et Octobre 2017, soit une réduction de consommation de 4% pour 4 mois de plus. L'eau minérale de consommation proposée aux voyageurs est issue de sources corses.

Consommation d'énergie : Le kérosène, premier poste de consommation

La consommation d'énergie d'Air Corsica a fait l'objet d'un audit énergétique en 2017 portant sur le transport aérien, responsable de plus de 99% de la consommation énergétique de l'entreprise. La consommation d'énergie de la compagnie est donc principalement liée à la consommation de sa flotte de 6 ATR72-500 d'une capacité de 70 sièges et de 6 Airbus A320 d'une capacité de 180 sièges.

L'âge moyen des avions en 2015 était d'environ 10 ans pour les ATR et de 9 ans pour les Airbus. Par ailleurs, au cours d'une année, un avion ATR72-500 parcourt 650 000 km en moyenne pour un temps de vol de 2 000 heures environ avec près de 100 000 passagers.

Les Airbus A320, qui présentent une capacité plus importante, parcourent des distances plus élevées, avec une moyenne par avion de 1 300 000 km, pour un temps de vol de près de 2 400 heures et 240 000 passagers transportés au cours de l'année 2015.

La consommation énergétique liée aux vols représente une consommation annuelle de 40 000 tonnes de carburant. Les avions ATR de Air Corsica ont une consommation au kilomètre équivalent, l'audit énergétique de 2015 a montré que les ATR72-500 d'Air Corsica avaient une consommation moyenne de 2,05 kg/km de 40% meilleure que les bases de données servant d'inventaire (EMEP/EEA). Concernant les A320, ces derniers consomment, toujours en 2015, 4,54kg/km en moyenne soit -32% que pour les bases de données EMEP/EEA.

Réduire cette consommation est primordial pour Air Corsica. Aussi l'entreprise agit en priorité sur le poste de dépense lié au carburant des avions, première source de pollution de l'air et de consommation de ressources énergétiques de l'entreprise. Les actions prennent plusieurs formes, elles ont également une incidence sur le bilan carbone de la compagnie :

- **Age moyen des avions** : si l'on compare les performances de l'A320 loué en 2015 et de 25 ans d'âge contre les avions propriétés d'Air Corsica plus jeunes, on constate à quel point disposer d'une flotte récente est gage d'efficacité énergétique. En effet, l'A320 loué consommait 10% de kérosène de plus qu'un avion pour les trajets équivalents. Sur ce point, l'acquisition de deux A320 récents et la location de deux A320 neufs fin 2013 permettent d'améliorer le bilan des consommations énergétiques de l'entreprise sur le long terme.
- **Maintenance des moteurs** : Les contrats de révisions moteurs ATR avec l'entreprise ITP et des moteurs A320 avec Air France Industries permettent d'assurer l'optimisation de ces derniers et d'assurer une consommation énergétique optimale. De plus, la performance est régulièrement suivie par le logiciel « PEP » qui permet de connaître précisément la performance de l'avion par rapport à ce qu'elle devrait être. Une performance trop faible peut entraîner une décision de maintenance de l'avion.

- **Suivi des consommations de carburants** : Le suivi précis des consommations de carburants est une obligation pour le secteur. Il se fait d'abord par la mise en œuvre de PVE (Plan de Vol Exploitation), qui détermine pour chaque vol la quantité de carburant nécessaire afin de le réaliser. La quantité de carburant restant dans les réservoirs est alors estimée par un appareil de contrôle demandant l'intervention de l'avitaillement ou non pour le vol suivant. Un bon de livraison est émis et la quantité de kérosène achetée est inscrite sur le PVE puis entrée dans les données de la compagnie.
- **Formation et information des opérateurs** : Les pilotes sont sensibilisés pour la mise en œuvre de procédures d'efficacité énergétique permettant de réduire la consommation de carburant.
- **Ensemble de mesures liées au poids** : La consommation de carburant est liée aux distances et aux tonnes transportées sur cette distance. C'est pourquoi des actions ont été mises en œuvre afin de réduire le poids transporté. Fin 2016, Air Corsica a mis en place un plan d'action sur le catering (boisson et encas) afin de réduire le volume embarqué permettant une économie d'un peu moins de 6 tonnes de carburant par an. Des changements de sièges cabine ont récemment permis de gagner 350kg pour un A320 permettant de gagner encore 20t / an de kérosène.
- **Optimisation des vols et des phases LTO** : Air Corsica a mis en place un plan ambitieux d'optimisation de la consommation de kérosène, reposant sur des consignes claires communiquées aux personnels. Ce programme, dont une partie dépend également d'autres acteurs du secteur aérien (plates-formes aéroportuaires, DGAC, préfecture, etc.) est un chantier complexe multi-parties prenantes qui insiste sur :
 - L'utilisation optimale des groupes auxiliaires au sol et en vol
 - Une gestion optimisée de la vitesse d'ascension, en cours d'expérimentation avec l'entreprise OPTI CLIMB
 - L'utilisation de différents profils de descente
 - Des trajectoires plus directes.

Le but pour Air Corsica est de réussir à ce qu'une prise de conscience sur les enjeux énergétiques, impactant la qualité de l'air et le réchauffement climatique, puisse se faire sans remise en question des consignes de sécurité. Des premiers résultats de ces actions permettent de voir par exemple que, grâce aux mesures mises en œuvre, le temps

d'utilisation des APU (Auxiliaire power unit) utilisés au sol a été réduit de 10% en avril 2018 par rapport aux années précédente. Le gain total de ces actions devrait permettre de réduire de 1000m³ la consommation de carburant, soit 800t de kérosène annuellement.

Autres postes de consommation :

Bien que la consommation énergétique des avions corresponde à plus de 99% des consommations énergétiques d'Air Corsica, l'entreprise est sensible à la question et agit également pour optimiser le restant relatif à ses activités de sièges et de bureaux et liés aux carburants des véhicules au sol.

Les consommations énergétiques des bureaux sont des consommations d'électricité (EDF) et de chauffage (par fioul domestique). Le siège d'Ajaccio est un bâtiment construit en 1989 et n'est que peu isolé, avec des systèmes de climatisation réversibles individuelles couplés pour les locaux techniques à une installation centralisée de 15kW. Le hangar d'avions où est réalisée la maintenance est également fortement consommateur.

En ce sens et afin d'optimiser les différents postes, Air Corsica a missionné début 2018 une entreprise afin d'étudier les faisabilités techniques et économiques pour remplacer les installations thermiques de chauffage du hangar d'avions. Des décisions seront prises en connaissance de causes une fois cet audit terminé.

Ressources papier :

Concernant les ressources papiers, la dématérialisation des procédures de l'entreprise permet de réduire conséquemment les consommations : ainsi, le circuit facturation est de plus en plus dématérialisé avec la mise en place en avril 2018 d'outils pour cela. De la même manière les pilotes et les personnels navigants commerciaux disposent désormais de tablettes au lieu de consigner les activités sur des carnets de bord papier.

Risques environnementaux identifiés :

| Utilisation durable des ressources | | | | | | |
|------------------------------------|---|-------------|---------|-----------|----------|--|
| Risques | Description du risque | Probabilité | Gravité | Criticité | Maîtrise | Mesures de prévention |
| Consommation d'eau | Risque de changement tarifaire sur le long-terme. Risque lié à la pénurie de la | 3 | 2 | 6 | 90% | Mettre en œuvre un plan de suivi et de gestion des consommations d'eau. Sensibiliser aux économies. Déploiement de solutions |

| | | | | | | |
|---|--|---|---|----|-----|--|
| | ressource dans un contexte de changement climatique. Restriction d'eau. | | | | | alternatives : Stockage et utilisation des eaux de pluies, production d'eau par condensation, réducteur... Découpler l'eau potable avec les besoins en eau de travail |
| Consommation d'énergie : kérosène | Risque d'inflation de la facture énergétique : kérosène | 4 | 4 | 16 | 90% | Mise en œuvre du plan de maîtrise et de réduction de la consommation énergétique (APU, allègement des vols). Maintenance pour optimisation des moteurs. Renouvellement de la flotte Couverture des prix sur les marchés Outil d'intelligence économique (Suivi et veille technologique, réglementaire, usage) Formation spécialisée |
| Consommation d'énergie : fioul et électricité | Risque d'inflation de la facture énergétique : kérosène | 4 | 2 | 8 | 90% | Plan d'économies d'énergie au siège et au hangar : sensibilisation, rénovation thermique, changement de fioul vers une solution énergies renouvelables Découpler le besoin énergétique du réseau Sensibilisation aux économies d'énergie |
| Ressource papier | Consommation coûteuse du papier | 4 | 1 | 4 | 99% | Sensibilisation des collaborateurs à la dématérialisation. Inciter à l'impression recto/verso. Achat de papiers recyclés ou papier FSC |

2.4 Changement climatique et biodiversité

Atténuation des effets du Changement Climatique :

Le secteur de l'aviation représente 3% des émissions de CO₂ d'origine humaine, mais si rien n'est fait, elles pourraient croître fortement à l'horizon 2050 et ainsi contribuer de façon trop importante aux changements climatiques. Au sein de la compagnie, c'est la combustion de kérosène qui entraîne des gaz à effet de serre.

99% du Bilan Carbone d’Air Corsica est issu de l’utilisation du carburant, vital pour le transport des clients. C’est pourquoi les mesures d’optimisations énergétiques présentées ci-dessus réduisent également l’empreinte carbone de l’entreprise et son impact sur l’environnement. Le Bilan Carbone d’Air Corsica de 2017 montre que l’entreprise émet **environ 117 642 tonnes de CO₂-eq par an**, avec une baisse notable par passager depuis 2008/09, du fait des mesures d’efficience d’une part et de la rénovation de la flotte d’autre part.

| | |
|---|--|
| INDICATEUR PAR PASSAGER 2008/2009 : 76 kgeqCO₂/Passager | INDICATEUR PAR PASSAGER 2015 : 68 kgeqCO₂/Passager |
| INDICATEUR PAR UNITE DE TRAFIC 2008/2009 : 75 kgeqCO₂/Unité de Trafic | INDICATEUR PAR UNITE DE TRAFIC 2015 : 67 kgeqCO₂/Unité de Trafic |

Il est à noter que le choix des ATR pour les vols courts courriers permet de limiter le pouvoir réchauffant global des émissions de CO₂ (PWG) en comparaison avec le cadre des A320, ces derniers les relâchant dans la troposphère (au-dessus de 10000 mètres) avec un effet plus important sur le changement climatique.

Air Corsica est de plus, concernée par la directive européenne 2008/101/CE intégrant les activités aériennes dans le système d’échange de quotas d’émission de gaz à effet de serre (EU-ETS en anglais) entrée en vigueur le 2 février 2009. Elle a été transposée dans le code de l’environnement par les articles L. 229-5 à L. 229-24-2. Cette directive concerne tous les vols IFR (effectués avec un aéronef de MMD supérieure à 5,7t) à destination ou au départ de l’Espace Economique Européen (c’est-à-dire l’Union européenne, le Liechtenstein, la Norvège et l’Islande).

L’EU-ETS est un système fournissant une limite européenne des quotas pour 11000 installations industrielles et le secteur de l’aviation pour les vols intra-européens. Chaque année, le volume de quotas distribués ou mis aux enchères est diminué afin de garantir l’atteinte des objectifs européens en matière de réduction des gaz à effet de serre responsables du changement climatique (-40% d’ici 2030 par rapport au niveau de 1990).

Air Corsica est donc soumise au système des quotas européens, et transmet à ce titre une déclaration vérifiée des émissions de CO₂ et de la restitution des quotas correspondants

obligatoires. **L'entreprise, non contente d'agir volontairement pour réduire son impact, est aussi de facto inscrite dans l'effort collectif de réduction des GES européen.**

Dans un contexte de croissance des émissions du secteur de l'aviation internationale (+3% d'augmentation par an), les objectifs de réduction de la consommation de kérozène de -2%, et donc proportionnellement de l'empreinte carbone de l'entreprise, sont des gages de la volonté forte d'exemplarité et de résilience face aux prix de l'énergie de la compagnie Air Corsica.

Mesure de gestion des risques liées au Changement Climatique

L'entreprise a contractualisé une assurance professionnelle avec le groupe ALLIANZ permettant de gérer les risques liés aux évènements extrêmes climatiques, de plus en plus nombreux et notamment le risque inondation du siège.

Protection de la biodiversité avec le projet HOP

De nombreuses espèces faunistiques et floristiques ont été recensées aux aéroports de Bastia et d'Ajaccio. Ce qui a mené à la création d'un programme dédié en 2015 avec l'association Hop ! Biodiversité qui évalue et valorise la biodiversité, encourageant une meilleure gestion des espaces naturels, tout en prenant en compte les contraintes des exploitations, en particulier celles liées à la sécurité arienne.

À titre d'exemple, la zone de l'aéroport d'Ajaccio est traversée et habitée par plusieurs espèces remarquables :

- L'hélix de Corse, escargot endémique en voie d'extinction, recensé sur les aéroports de Corse
- L'œdicnème criard, un oiseau rare
- Sept espèces de chauves-souris
- Des insectes pollinisateurs
- Et soixante-dix espèces d'oiseaux

On trouve également des orchidées sur l'aéroport de Bastia.

Preuve qu'industries et environnement peuvent coexister, Air Corsica finance une partie des projets de cartographie scientifique de ces espèces et de protection de celles-ci pour

maintenir la fonctionnalité des écosystèmes de maquis dunaires absolument exceptionnels et présents sur les aéroports corses.

Risques environnementaux identifiés

| Changement climatique et biodiversité | | | | | | |
|---------------------------------------|---|-------------|---------|-----------|----------|---|
| Risques | Description du risque | Probabilité | Gravité | Criticité | Maîtrise | Mesures de prévention |
| Rejet de GES | Risque de coûts lié à l'introduction de quotas aux enchères via le SCEQE ou de CORSIA Risque d'image Risque de coûts d'opportunités : perdre des opportunités d'économies liées à une meilleure gestion de l'entreprise (achats, déchets, transports, énergie). | 4 | 3 | 12 | 90% | Mise en œuvre du plan de maîtrise et de réduction de la consommation énergétique (APU, allègement des vols) Maintenance pour optimisation des moteurs. Renouvellement de la flotte Mise en œuvre d'un plan de réduction de l'empreinte carbone de l'entreprise Mise en place d'un Plan de Déplacement de l'Entreprise Plan stratégique de réduction de l'empreinte carbone globale |
| Biodiversité | Risque d'image et sur le long terme de destruction de la destination touristique corse | 1 | 2 | 2 | 20% | Mettre en place des mesures de protection de la biodiversité Mettre en place une politique commerciale via la plateforme d'achat internet permettant aux consommateurs de soutenir des projets locaux via la réduction de leur empreinte carbone. |

3. Informations sociétales

3.1 Engagements sociétaux en faveur du développement durable

Air Corsica est une entreprise résolument inscrite sur son territoire, d'une part en tant que première compagnie aérienne insulaire permettant d'ouvrir la Corse au monde toute l'année, d'autre part de par son rôle en tant qu'employeur. La compagnie est la seconde entreprise la plus importante de l'île par son chiffre d'affaires et l'une des plus importantes en termes d'emplois stables.

L'un des points essentiels de l'entreprise est son obligation de Service Public sur les lignes de bord à bord et tout particulièrement en matière de santé. La Corse est la seule région à ne pas disposer d'un CHU, rendant vital le transport quotidien pour Marseille, afin de bénéficier des consultations, opérations, et traitements non disponibles sur l'île. Air Corsica va plus loin que ses obligations de services publics en la matière puisque l'entreprise a créé « l'Aria Serena » en face des comptoirs d'enregistrement pour la Corse permettant d'améliorer dans un espace de 50m² les conditions d'attente entre la sortie des hôpitaux et l'heure d'embarquement pour la Corse. Créé notamment en partenariat avec l'association INSEME, l'espace intègre les commodités nécessaires à l'accueil des personnes tout en associant un collectif d'artistes corses ODK afin de décorer le lieu.

En ce qui concerne les partenariats insulaires, des échanges de billets d'avions contre la mise en avant de la compagnie permettent aux tissus associatifs, culturels et sportifs de l'île de bénéficier de l'appui de la compagnie.

C'est ainsi l'équivalence de 50,000€ en billets qui ont été distribués chaque année sous forme de soutien à des associations et événements culturels tels que les Jeunesse Musicales Méditerranéennes, les Nuits de la Guitare de Patrimonio, Film de Lama, le club d'échec et le Corsica Chess Club, etc.

En matière de recherche enfin, l'entreprise a mis en place en mars 2017 un partenariat avec l'Université de Corse portant sur l'utilisation de drones volants hors vue pour le recueil d'informations : cartographie 3D du territoire, estimation de volume d'éboulis, détection et géolocalisation d'incendies de végétation, recherche de personnes en mer et montagne, etc.

3.2 L'impact de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement local

Air Corsica est un acteur ancré dans son territoire avec plusieurs centaines de personnes employées par la société en Corse. Dans un territoire possédant un tissu économique étroit, elle occupe une place prépondérante dans la structuration économique des zones aéroportuaires aux quatre coins de l'île.

La masse salariale et les charges sociales représentent environ 55 millions d'euros en Corse. La compagnie régionale est un acteur socio-économique prépondérant sur le bassin d'emploi en Corse.

3.3 Dispositif de prévention et de détection de la corruption dans la société

Conformément à la loi Sapin II du 9 décembre 2016, Air Corsica prépare l'implémentation d'un plan anti-corruption au sein de ses directions. Ces mesures internes seront mises en place suivant les recommandations d'un cabinet-conseil, et sont actuellement en cours d'élaboration.

3.4 Sous-traitance et fournisseurs

Air Corsica s'appuie sur la dématérialisation et les technologies de l'information pour amorcer un processus de changement interne d'intégration des questions environnementales dans un cahier des charges dédié.

Sa politique d'achat est profondément ancrée localement, en 2017, plusieurs dizaines de millions d'euros ont abondé le tissu économique corse vers des fournisseurs et sous-traitants locaux.

Air Corsica structure partiellement l'activité économique de l'île et ambitionne de le faire durablement.